

Expansion des exportations—Loi

état des moyens à prendre pour restaurer la suprématie parlementaire et le principe de la responsabilité. La Chambre est actuellement saisie de ce rapport qui comporte de très importantes recommandations en plus des travaux que ce comité a effectués et qu'il a présentés à la Chambre dans ses cinquième et sixième rapports.

Ce rapport, monsieur le Président, recommande notamment d'établir un comité chargé de surveiller les activités des sociétés et des organismes gouvernementaux. J'ai certes écouté les arguments avancés par le député de Capilano et c'est évidemment par modestie qu'il n'a pas cité ses propres recommandations au comité qu'il dirigeait, mais j'estime qu'il vaut la peine d'en faire état dans le compte rendu. Voici ce qu'il a dit:

Le Comité estime que le mécanisme de responsabilité financière qu'il propose d'établir ne serait pas complet sans la création d'un comité chargé d'étudier les activités des organismes appartenant à la Couronne, contrôlés par celle-ci ou dans lesquels le gouvernement a un intérêt. Ces derniers constituent l'un des secteurs les plus importants et les plus méconnus de l'appareil gouvernemental, et ce secteur est en pleine croissance. Il est essentiel que le Parlement ait une meilleure vue d'ensemble des rouages complexes qui guident ces organismes, dont le nombre et la diversité étonnent même les spécialistes des finances publiques.

On dit plus loin qu'il y a d'autres preuves qu'on déroge au principe de la responsabilité parlementaire et qu'il faut remédier à cet état de choses.

En 1962, monsieur le Président, il y avait 28 sociétés de la Couronne qui détenaient des actifs de l'ordre de 8.4 milliards de dollars. Aujourd'hui, en 1983, il y en a plus de 3000 qui emploient 263,000 personnes, et qui ont des actifs de 74 milliards de dollars et des passifs totalisant 63 milliards.

M. Huntington: Nous ne connaissons pas leur passif éventuel.

M. McGrath: En effet, nous ne savons pas quel est leur passif éventuel et nous ne le saurons pas tant que les sociétés de la Couronne n'auront pas de comptes à rendre en bonne et due forme au Parlement par l'entremise d'un comité parlementaire spécial.

Le vérificateur général a parlé de sous-gouvernement. Moi je prétends que c'est un gouvernement parallèle dont on se sert pour circonvenir le Parlement qui est préoccupé, à juste titre, par un déficit et une dette qui grimpent en flèche. Je trouve que les députés ne nous rendent pas justice lorsqu'ils prétendent que lorsque nous demandons, de ce côté-ci de la Chambre, de restaurer le principe de la responsabilité parlementaire, nous critiquons le travail de la Société pour l'expansion des exportations. Nos députés n'ont pas cessé de parler du principe de la responsabilité et de faire valoir qu'il était nécessaire que le gouvernement actuel, au même titre que tous les gouvernements qui l'ont précédé au cours de notre histoire, soit tenu de rendre des comptes. Car s'il y a jamais eu un gouvernement qui a perdu toute maîtrise sur les affaires de l'État, qui a réduit le Parlement à sa merci au point de ne plus avoir voix au chapitre sur les dépenses publiques, c'est bien le gouvernement actuel, le vrai responsable de cet état de choses.

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley-Hants): Monsieur le Président, je suis heureux de participer à ce débat sur les amendements au projet de loi C-110. Mon collègue le député de Capilano (M. Huntington) a fait un discours enflammé au sujet du rôle du Parlement. Je dois dire, monsieur le Président, que de vouloir expliquer les répercussions qu'aura le projet de loi C-110 dans le délai de 10 minutes qui nous est imposé à

cette étape du débat est une tâche aussi herculéenne que d'essayer d'expliquer la théorie de la relativité d'Einstein à un étudiant du secondaire. C'est en effet extrêmement difficile. Toutefois, certains messages communiqués au cours du débat jusqu'ici ont dû être compris par les ministériels. L'ensemble des Canadiens, et les députés sans aucun doute, déplorent vivement l'absence de responsabilité financière et s'inquiètent de voir qu'en vertu des modifications apportées à la loi, la nouvelle organisation de la Société pour l'expansion des exportations ne prévoit aucune participation de la part du secteur privé.

Il arrive qu'en participant au débat, monsieur le Président, nous nous laissons aller à certains effets de manches. Il arrive également que nous nous laissons emporter par nos passions politiques et que nous nous insultions mutuellement. Toutefois, aussi vrai que les oiseaux s'envolent vers le sud l'hiver et reviennent au nord l'été, si mes collègues des banquettes ministérielles étaient à notre place, s'ils pouvaient rassembler leurs forces ou exploiter leurs talents oratoires, qu'ils ont laissé de côté pendant toute la durée de leur mandat du côté ministériel, ils s'opposeraient vivement à la modification à cette loi qui, entre autres, va augmenter la valeur des transactions risquées et risques de fiascos que le cabinet—et non le Parlement—peut approuver de 3.5 à 10 milliards de dollars. Ou encore, qui permettra au cabinet de consentir des prêts et des garanties non plus de 2.5 milliards, ce qui représente déjà une somme considérable, mais de 10 milliards de dollars.

Je signale en passant, monsieur le Président, que le premier budget présenté en 1968 par l'actuel premier ministre était justement de 10 milliards de dollars. Si on le vérifie, on s'apercevra que le budget total du gouvernement, cette année-là, était d'environ 10.5 milliards de dollars. Nous savons que l'inflation et la hausse des prix ont dévalué le dollars de plus de 50 p. 100, et qu'un dollar de 1968 vaut certainement moins de 50c. aujourd'hui, peut-être même de 30 à 40c., et ce sont des chiffres que l'on peut vérifier.

Comme l'a dit plus tôt mon ami le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) personne ne critique les activités en grande partie honnêtes et souhaitables de la SEE, parce que le Canada est une nation commerçante. Ce que nous nous critiquons, c'est l'idée de signer un chèque en blanc de plus en plus important à une gouvernement qui a perdu tout contrôle à l'égard des deniers publics, comme le prouve son bilan passé, sans parler des remarques formulées par les experts en la matière. C'est au gouvernement et non à la SEE que nos reproches s'adressent.

Le gouvernement propose ce projet de loi et nous avons raison de le rejeter, non seulement parce qu'il tend à relever les plafonds comme je l'ai dit, mais parce qu'il permettra à la SEE de contracter deux fois plus d'emprunts, soit 20 milliards au lieu de 10 milliards de dollars, et de garantir également deux fois plus de risques, puisque le plafond à cet égard va passer de 10 à 20 milliards également. Ce sont des chiffres colossaux, même dans le contexte de la prodigalité du gouvernement actuel. Je le répète, le premier budget présenté par le premier ministre actuel en 1968 totalisait 10.5 milliards de dollars.

Or, monsieur le Président, on peut nous faire toutes sortes de discours en citant des chiffres qui sèment la confusion; dans ces conditions, comment pourrions-nous saisir l'importance de